

Image not found or type unknown



Duree du travail et salaire mensuel.

Par **Eric**, le **02/02/2009** à **10:33**

Bonjour,
J'ai une proposition de contrat de travail où est précisé la rémunération mensuelle brut, la durée hebdomadaire est quant à elle précisée comme suit :
39 heures dont 4 heures rémunérées en heures supplémentaires.
Cela veut-il dire que le salaire mensuel correspond à ces 39 heures ou qu'il correspond à 35 heures et que s'ajouteront à celui-ci 4 heures supplémentaires ?
(pour info, CC Syntec).
Merci d'avance pour vos réponses.
Eric.